

Blois, le 08 mars 2023

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER LANCE LES TRAVAUX D'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS

En sa qualité de chef de file de l'action sociale, le département consacre en 2023, 256 millions d'euros, soit près de 60 % de son budget global, à cette question essentielle. Les défis auxquels sont confrontés les acteurs des solidarités pour l'avenir et les enjeux qu'imposent l'évolution rapide des besoins sociaux nécessitent d'être en capacité permanente de s'adapter de manière agile et réactive. Ainsi, le département a décidé de s'engager vers un schéma unique des solidarités pour 2024-2028.

Ce schéma a pour objectif de rendre plus lisible, à travers un document unique, les actions et les priorités du département en matière d'action sociale, d'enfance et de famille, d'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, d'insertion et d'emploi, d'habitat et de logement sans oublier les questions de santé. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des projets et démarches engagées autour des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher.

« Consacré aux actions concrètes que nous engageons au quotidien, ce document est le juste reflet de notre engagement envers les Loir-et-Chériens pour qu'ils puissent bien vivre, être en bonne santé et profiter de la vie le plus longtemps possible. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Le schéma des solidarités 2024-2028 rassemblera l'ensemble des politiques publiques et tous les acteurs autour des besoins réels des plus fragiles sur leur parcours de vie et de santé. Son élaboration se résume par trois ambitions : rendre acteur, prévenir et s'adapter. Ainsi, ce schéma sera construit sur la base d'une démarche collaborative de partage de réflexions et de propositions en faveur des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher.

Il permettra également :

- d'élaborer des réponses nouvelles adaptées ;
- de garantir l'égalité des chances et de traitement pour l'ensemble des personnes accompagnées ;
- de tenir compte des besoins et spécificités des personnes et de leurs territoires ;
- de proposer un parcours d'accompagnement continu ;
- et de rendre lisibles les offres de services, pour faciliter aux usagers l'accès aux droits et prestations.

Élus, professionnels du conseil départemental, partenaires, acteurs du territoire, personnes accompagnées, et citoyens se mobiliseront ainsi, au-travers de l'élaboration de ce schéma ambitieux, pour qu'il réponde de la manière la plus large et la plus adaptée aux besoins des Loirs-et-Chériens conformément aux engagements de l'assemblée départementale.

Pour en savoir plus : [Le CD41 s'engage vers un schéma unique des solidarités 2024 -2028](#)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

